

# CPTS Terres de Montaigu

**Objet de la réunion : Réunion de Coordination PMI-CPTS Terres de Montaigu**

**Le :** 09/07/2020      **de :** 11h00 à 13h00

**Participants :**

- Dr Edwige VERDON, Chef de service PMI Vendée
- Sophie JAGUENEAU, Puéricultrice encadrante PMI Vendée
- Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, Présidente de la CPTS Terres de Montaigu
- Dr Virginie EZANNO, Médecin généraliste à Saint-Georges-de-Montaigu et adhérente CPTS Terres de Montaigu
- Benjamin GUILBAUD, Coordinateur CPTS Terres de Montaigu

## 1. Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Terres de Montaigu

Le territoire :

- 4 intercommunalités
- 20 communes (+ communes limitrophes pour les paramédicaux)
- Bassin de 73 417 habitants



Le rôle de la CPTS :

- Promouvoir l'exercice coordonné entre les professionnels de santé du territoire ;
- Faciliter l'accès aux soins et la prévention pour la population ;
- Représenter les professionnels de santé libéraux auprès des partenaires sanitaires, médico-sociaux, sociaux et institutionnels.

# CPTS Terres de Montaigu

Les missions de la CPTS Terres de Montaigu :

- Accès aux soins
  - o Faciliter l'accès à un médecin traitant
  - o Organiser les soins non programmés
  - o Développer le recours à la télésanté
- Les parcours
  - o Favoriser le lien entre le premier et le second recours
  - o Améliorer la communication ville-établissement de santé
  - o Développer les protocoles de coopération et la délégation des tâches
- La prévention
  - o Développer des actions de prévention, en coordination avec les partenaires locaux (PMI, ESP, MSP, MAIA, CLS, ...)

## 2. Présentation de la PMI

Sur le Territoire de la CPTS Terres Montaigu :

- 1 médecin PMI, Dr DAUPHIN, partie en retraite depuis fin 2019. Elle n'est pas encore remplacée à ce jour malgré la volonté et les actions de recrutement en cours. Pour le moment, des médecins vacataires sont mobilisés pour les orientations à la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille de Montaigu (MDSF)
- 6 puéricultrices (rôle : préparer l'arrivée du bébé dans la famille)
  - o 4 à la MDSF de Montaigu
  - o 1 à Saint-Fulgent
  - o 1 aux Essarts
- 5 sages-femmes sur la Vendée (avec des permanences à la MDSF de Montaigu) notamment pour les stages de parentalité, suivi obstétrical (collaboration avec les sages-femmes libérale)

Quel est le rôle de la MDSF ?

- Equipe pluridisciplinaire (médecins, d'infirmiers, de travailleurs sociaux) au plus proche de la population
- Coordination des actions de prévention
- Dépistage et orientation

# CPTS Terres de Montaigu

## 3. Les missions de la PMI

### 1. 1<sup>ère</sup> mission : la prévention

Suivi des enfants de 0 à 6 ans

Réalisation d'ateliers pour les familles

Consultation médicale à la MDSF (dépistage et orientation)

Dépistage/bilan des enfants de 3 ou 4 ans dans les écoles maternelles, **sauf sur notre territoire depuis septembre 2019**

- Consultation à l'école ou à la MDSF (sur temps scolaire par une équipe médecin et/ou puéricultrice)
- Le dépistage s'effectue en petit groupe d'enfants et non individuellement et sans présence parentale.
- En 2019, 1000 enfants sur 6000 ont été dépistés c'est-à-dire un sur six. Le nombre de dépistage diminue chaque année à cause d'une baisse du temps médical.
- Nouvelle organisation en test sur le Centre-Vendée
  - o Dépistage opéré par les IDE de la PMI
  - o Objectif : repérer les enfants puis orienter vers un médecin PMI
  - o Intérêt : faire face à la diminution du temps médical tout en continuant les dépistages dans les écoles
  - o Le médecin traitant de l'enfant est informé uniquement en cas d'orientation spécifique.
- **Ces « dépistages massifs » ne sont plus réalisés sur le territoire Terres de Montaigu depuis le départ à la retraite du médecin de la PMI, Dr DAUPHIN.**

La PMI est destinatrice de l'ensemble des :

- Avis de grossesse (via la CAF) ;
- Avis de naissance (Via l'état civil) ;

Toutes les familles accueillant un nouveau-né reçoivent un courrier postal de la part de la PMI pour un accompagnement spécifique.

# CPTS Terres de Montaigu

## 2. 2<sup>ème</sup> mission : la protection de l'enfance

Médecin protection de l'enfance joignable pour signalement (par téléphone : 02 28 85 88 85, par mail [crip85@vendee.fr](mailto:crip85@vendee.fr))

Contact CRIP (médecin traitant, école, voisin, etc.) → évaluation (2 mois minimum) du niveau de danger de l'enfant → choix de l'orientation en s'appuyant sur les volontés des parents et de l'enfant → La CRIP envoie une lettre d'évaluation aux parents avec les solutions retenues. Ce courrier n'est actuellement pas envoyé au médecin traitant de l'enfant.

Si les parents ou l'enfant ne sont pas en accord avec les propositions de la CRIP, d'autres solutions sont présentées.

## 3. 3<sup>ème</sup> mission : agrément des assistantes maternelles

## 4. Travaux de Coordination à effectuer entre PMI et professionnels de santé libéraux

Améliorer la Communication PMI-Professionnels de santé libéraux :

- Communiquer les actions de la PMI aux médecins généralistes du territoire. La PMI transmettra une fiche synthèse de ses missions.
- Informer le médecin traitant de l'enfant quand l'enfant ne se présente pas au dépistage (une fois que les dépistages auront recommencé sur le territoire de la CPTS)
- La PMI enverra au médecin traitant, qui contacte la CRIP pour signalement, la lettre d'évaluation (envoyé seulement aux parents pour le moment)

Coopération PMI-Professionnels de santé libéraux pour les dépistages des troubles sensoriels et de l'apprentissage du langage :

- Repérage par les IDE de la PMI ou professionnels de santé libéraux en école maternelle
  - o Possibilité également de dépistage des troubles visuelles, ORL en ville
- Orientation vers les professionnels de santé libéraux après les tests en école

Lister les formations accessibles pour chaque professionnel de santé afin de participer à ces dépistages

# CPTS Terres de Montaigu

## **Prochaine réunion**

Jeudi 12 novembre 2020 avec pour Ordre du jour :

- Quid des lettres d'évaluation envoyés par la CRIP aux professionnels de santé libéraux ;
- Evolution de l'organisation des bilans des enfants de 3 à 4 ans sur le territoire Terres de Montaigu ;
- Diffusion de support de communication de la PMI à destination des professionnels de santé libéraux.